

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL d'ECOLE n°1 - année scolaire 2018-2019**  
**École élémentaire Léon Blum - Longvic**

Le conseil d'école s'est réuni le mardi 6 novembre 2018 à 17h15 à l'école Léon Blum.

Etaient présents :

- enseignants : Mme Antemi, Mme Africano, Mme Dalla Torre, Mme Dorey
- représentants des parents d'élèves : Mme Jorand, Mme Mathey, Mme Fourneret (remplace Mme Pawka), Mme Mathelin
- mairie de Longvic :

Etaient excusés :

- M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de Chenôve : M. Lascaux
- enseignants : Mme Bertholomey
- représentants parents d'élèves : Mme Couraleau

\* \* \*

Ordre du jour :

1. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves, rythmes scolaires
2. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2018/2019
3. vote du règlement intérieur (que vous trouverez en annexe avec une actualisation en jaune sur celui de l'an dernier)
4. hygiène et sécurité
5. projets pédagogiques
6. équipement, travaux, investissement
7. bilan financier de la coopérative scolaire

\* \* \*

Le secrétaire de séance est Mme Jorand, représentante des parents d'élèves.

En introduction, Mme Antemi rappelle la composition et le rôle du Conseil d'école.

Composition :

- directeur d'école, le président
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal (chargé aux affaires scolaires)
- des enseignants
- des représentants de parents élus
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter l'école (il n'y en a pas pour l'école)
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions

Membres supplémentaires : personnes chargés des activités sportives et culturelles, le RASED, des assistantes sociales, le périscolaire.

Il est constitué pour 1 année scolaire et siège jusqu'à renouvellement de ses membres. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours suivants les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

Rôle du Conseil :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école (d'une durée de 3 ans, il entame sa 3<sup>ème</sup> année)
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants...
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Date des prochains conseils d'école : **mardi 12 mars 2019** à 17h15, ~~mardi 18 juin 2019~~ à 17h15 est reportée → le **jeudi 27 juin 2019** à 17h15

## 1. classe et effectif à la rentrée, dispositifs d'aides aux élèves, rythmes scolaires

Mme Antemi (déchargée le lundi par Mme Moine)	Mme Dalla Torre	Mme Bertholomey	Mme Africano	Mme Dorey
<b>23 élèves (CP)</b>	<b>22 élèves (14 CE1.8 CE2)</b>	<b>25 élèves (6 CE2.19 CM1)</b>	<b>25 élèves (10 CM1.15 CM2)</b>	<b>12 élèves (ULIS)</b>
<b>Effectif hors ULIS : 95 élèves (moyenne : 23,75 élèves par classe)</b>				
<b>Effectif de l'école : 107 élèves (moyenne : 26,75 élèves par classe avec ULIS)</b>				

### Dispositif d'aides aux élèves :

- RASED : réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Mme Massin, la psychologue scolaire et Mme Landrot, maître E qui intervient sur les classes de cycle 2 (les lundis et jeudis)
- PDMQDC : Plus de maitres que de classe : Mme Vincent assure le poste à mi-temps sur l'école les lundis et jeudis. Elle intervient en co-enseignement sur les niveaux de classe du CP au CE2.
- APC : activités pédagogiques complémentaires. Ces activités se déroulent les lundis et jeudis après la classe de 17h à 18h. Cette année, elles ne concernent que des activités autour de la lecture. Elles sont gratuites, non obligatoires et soumises à l'autorisation des parents.
- CLAS : contrat local d'accompagnement scolaire, mis en place par la municipalité tous les jours de la semaine après la classe de 17h à 18h10. Il s'agit d'aides aux élèves et d'aide à la parentalité dans le suivi de la scolarité des enfants.

### Elèves en situation de handicap :

La classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) accueillent des élèves en situation de handicap, pour la plupart, ils sont inclus dans les autres classes dans certaines matières.

L'école bénéficie de plusieurs accompagnants aux élèves en situation de handicap :

- 2 dans la classe ULIS (Mme Rodrigues, AVS collective et Mme Maria, AVS mutualisée pour 2 élèves)
- 1 dans une classe ordinaire (Mme Ali Belarbi, AVS individuelle dans la classe des CE2/CM1)

### Aide à la direction et à l'accueil des élèves :

Il n'y a plus d'EVS (employé vie scolaire) dans l'école suite à la fin du contrat de Mme Camara le 31 mars 2018. Nous avons pu bénéficier d'un service civique durant la fin d'année scolaire 2018. Une demande a été faite pour cette rentrée scolaire 2018/2019. L'inspection effectuée des recrutements mais il y a pour le moment très peu de postulants.

### Rythmes scolaires :

Les écoles de Longvic sont revenues à la semaine de 4 jours, le mercredi étant libéré pour les élèves. Les locaux de l'école ne sont plus utilisés après la classe, les élèves rejoignent directement l'espace de loisirs Freinet à la fin de la classe à 17h.

## 2. résultats des élections des représentants de parents d'élèves pour l'année 2018/2019

- Les élections se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018 : bureau ouvert de 13h à 17h

- Les membres présents : Mme Antemi, Mme Jorand, Mme Mathelin procédé au dépouillement à la fermeture du bureau.

- Il est à noter le faible de taux participation, inférieur à 50%.

	<i>1 liste présentée</i>
inscrit	178
votant	78
taux de participation	<b>43,82%</b>
blanc-nul	8
suffrage exprimé	70
titulaires élus	Mme Jorand Morgane Mme Couraleau Alexandra Mme Mathelin Cécile Mme Mathey Emilie Mme Pawka Anne-Laure
suppléants élus	Mme Mangone Viviane Mme Longobardi Emeline Mme Moreau Marie Mme Fourneret Aline M. Gillet Jérôme

### 3. vote du règlement intérieur

Points actualisés par rapport à l'ancien règlement 2017/2018 :

<i>règlement 2017/2018</i>	<i>règlement 2018/2019</i>
horaires de l'école sur 5 jours	horaires de l'école actualisés sur la semaine de 4 jours
<b>1. admission à l'école élémentaire</b>	
L'admission est reportée dans l'application informatique nationale ( <del>Base Elèves - BE1D</del> ).	L'admission est reportée dans l'application informatique nationale (ONDE = outil numérique pour la direction d'école).
En cas de changement d'école, la radiation et la nouvelle inscription doivent être enregistrées dans BE1D. <del>Le livret scolaire est remis aux parents sauf si ceux-ci préfèrent laisser le soin au directeur d'école de le transmettre à sa future école.</del>	En cas de changement d'école, la radiation et la nouvelle inscription doivent être enregistrées dans ONDE. Le Livret scolaire numérique (LSU) est envoyé par courrier électronique aux familles. L'école peut accéder aux LSU de l'école antérieure.
<b>6. Dispositions particulières concernant l'usage du matériel</b>	
L'utilisation, dans l'enceinte de l'école, par un élève d'un téléphone mobile est interdite conformément à l'article L511-5.	L'utilisation, dans l'enceinte de l'école, par un élève d'un téléphone mobile ou tout autre terminal de communication électronique est interdite conformément à l'article L511-5.
<b>7. APC - prise en charge des élèves en difficulté</b>	
<u>Les APC (activités pédagogiques complémentaires) :</u> - sont placées le lundi de 16h15 à 17h15 - concernent l'aide aux élèves, l'accompagnement au travail personnel, des activités dans le cadre du projet d'école.	<u>Les APC (activités pédagogiques complémentaires) :</u> - sont placées le lundi et jeudi de 17h à 18h - concernent l'aide aux élèves principalement en lecture
<b>9. Sortie scolaire</b>	
	<b>ajout</b> L'honorabilité (Décret n°2017-766 du 04/05/17) aura été vérifiée pour les parents accompagnants à la piscine pour l'aide à l'encadrement des élèves, dans les vestiaires en particulier. L'honorabilité est vérifiée par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJ AISV)

Le règlement d'école est adopté à l'unanimité. Par soucis de l'environnement et de l'usage du papier, seuls, les ajouts seront distribués aux familles. Les familles possèdent déjà toutes un exemplaire du règlement remis lors de l'admission à l'école.

Le règlement est également disponible en ligne sur le site Internet de l'école.

### 4. hygiène et sécurité

- **exercice incendie** : Le 1<sup>er</sup> exercice incendie a été réalisé lundi 1<sup>er</sup> octobre à 10h20. Le temps d'évacuation a été d'1 minute 20, le temps d'évacuation en tenant compte du comptage des élèves a été de 2 minutes 25. Le temps de comptage des élèves a été un peu long, les élèves ayant mis du temps à se mettre en rang pour être comptés.

- **exercice de sécurité civile** : Le 1<sup>er</sup> exercice a été réalisé le mardi 25 septembre à 10h15. Il s'agissait d'un exercice de simulation d'intrusion. Le 1<sup>er</sup> geste en cas d'intrusion doit normalement être la fuite. En raison de la configuration de l'école, c'est l'évacuation dans les caves qui est retenue.

Les classes avaient au préalable été visiter les caves pour préparer et rassurer les élèves. Le signal retenu pour l'évacuation dans les caves est la corne de brume. **Ce signal n'est pas audible entre les ailes nord et sud de l'école.** Le temps d'évacuation dans les caves a été d'1 minute, le temps d'évacuation dans les caves et de comptage a été de 2 minutes 50. L'exercice a duré 15 minutes. Il serait difficile de faire durer l'exercice plus longtemps car la respiration dans les caves est difficile en particulier à cause de la poussière émise par les cailloux au sol.

↳ **une fiche de demande de travaux sera rédigée pour que les bâches sont sorties et aérées.**

- **PPMS** : Plan particulier de mise en sûreté

Il existe 2 PPMS distinct selon la menace : le PPMS AI (attentat - intrusion) et le PPMS RM (risques majeurs). Il a été actualisé le 10 septembre 2018 et transmis à l'inspection, à la municipalité, à l'assistant de prévention du grand Dijon.

L'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant l'arrivée des secours.

Le PPMS permet de se préparer à faire face à une situation de crise liée à la survenu d'un accident majeur (nuage toxique, explosif ou radioactif, séisme, attentat...). Il est propre à chaque école.

	<b>signal retenu actuellement</b>
- pour incendie	alarme incendie
- pour confinement dans les classes	sifflet
- pour évacuation dans les caves	corne de brume

- **Registre Santé et sécurité au travail :**

En application de l'article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, un registre santé et sécurité au travail est tenu par les assistants de prévention à la disposition des personnels et des usagers qui peuvent y consigner les observations et suggestions relatives à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre santé et sécurité au travail est accessible pour les personnels à partir du portail santé et sécurité du rectorat de Dijon.

Pour effectuer une inscription au registre, les usagers doivent s'adresser au directeur de l'école. Il est disponible dans l'école, dans le hall devant le bureau de direction.

## 5. projets pédagogiques

**Projets pédagogiques début d'année :**

Français :

- médiathèque de Longvic pour chaque classe, 3 fois dans l'année
- projet 1, 2, 3 album avec la médiathèque et l'Ehpad : CM1/CM2

Sciences :

Visite au Clos des Carmélites pour toutes les classes :

- atelier portrait d'automne : CP, CE1/CE2, CM1/CM2
- atelier attrape-rêves : CE2/CM1

EMC :

- CMJ : élection le 15 octobre, préparation des campagnes et exercice oral de présentation de la campagne de chaque candidat à tous les électeurs. Enzo Bonnin et Arthur Caput ont été élus.
- cérémonie du 11 novembre avec répétition avec l'Harmonie Municipale le jeudi 8 novembre à 18h45. La cérémonie du 11 novembre se déroulera aux Monuments aux Morts à 11h. Les CM1/CM2 de Mme Africano participent à la cérémonie avec l'apprentissage d'un medley de chansons emblématiques, la lecture d'une lettre de Poilu. Des lanternes aux couleurs bleu, blanc, rouge sont également préparées
- Les CM1/CM2 se sont rendus à l'école de gendarmerie lors de la présentation de la nouvelle promotion. Ils ont pu rencontrer et échanger avec 120 élèves gendarmes.
- Journée mondiale des enseignants - vendredi 5 octobre : la classe des CM1/CM2 et celle des CP se sont rencontrées une 1<sup>ère</sup> fois lors de la journée mondiale des enseignants, également les 2 vendredis suivants. Des ateliers ont été mis en place, en groupe autour d'un projet de capsule temporelle. Il a s'agit pour les élèves d'exprimer au travers de différents moyens ce qu'est l'école actuelle, leur école

idéale. L'ensemble des productions a été regroupé dans une valise. Elle sera ouverte par les futures élèves de l'école quand l'école sera réhabilitée.

#### EPS :

- cycle piscine pour toutes les classes de l'école les vendredis matins jusqu'à Noël
- les jeudis matins, les CM1/CM2 se rendent au gymnase VPR

#### Musique :

- séance de musique avec Mireille les jeudis après-midi : jusqu'à Noël les classes bénéficieront de 6 séances (en demi-classe) pour apprendre des chants sur le thème des émotions.

Après les vacances de Noël, l'ensemble des classes effectuera un décloisonnement dans différentes disciplines et toujours sur le thème des émotions afin de construire le spectacle du jeudi 11 avril 2019 à l'espace Jean Bouhey.

- spectacle avec les JMF pour les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 le mardi 13 novembre pour le spectacle Tamtam, spectacle de percussions au théâtre des Feuillants.

#### Langues vivantes :

- mardi 6 novembre : les CM1/CM2 ont reçu une étudiante allemande pour une découverte de la langue (en lien avec la maison Rhénanie Palatinat). Une classe de 6<sup>ème</sup> viendra également à l'école pour initiation, en retour, la classe de CM1/CM2 se rendra au collège dans le cadre de la liaison CM2/6<sup>ème</sup>.

#### Festivité de Noël :

- Spectacle de Noël pour toutes les classes financé par la municipalité de Longvic et la coopérative scolaire : Spectacle le Cirque Minimum de la compagnie Jarnicot, le lundi 17 décembre au matin

Photo de classe : lundi 5 novembre au matin Le photographe est Monsieur Hardel.

### 6. équipement, travaux, investissement

#### Investissement par la municipalité :

- Vidéoprojecteur interactif avec un ordinateur portable afin que toutes les classes soient équipées en matériel de vidéoprojection.
- Le photocopieur de l'école va être remplacé

#### Budget élève :

- L'école a bénéficié d'un budget municipal de 3570€.
  - Le budget par élève s'élève à 29,50€ (hors commande papier), comprenant aussi le matériel pour le fonctionnement de la classe (craie, peinture, support peinture, feuille à plastifier...)
  - 0,68€/élève ont été utilisés pour la commande de direction
  - 353,56€ a été utilisé pour la commande de papier
- les élèves ont reçu en début d'année toutes les fournitures de la trousse, cahier, fichier... Il est à noter que malgré tout le matériel distribué en début d'année, certains élèves en manquent déjà (perte, casse). Il sera demandé aux familles de remplacer le matériel distribué et cassé

#### Investissement manuels :

- la classe des CP a bénéficié du renouvellement de la méthode de lecture : <u>J'apprends à Lire avec Noisette</u> , chez Nathan (25 manuels, le guide pédagogique et un exemplaire des fichiers)	240,28€
- la classe des CE2/CM1 de Mme Bertholomey a bénéficié de l'investissement d'une série de 15 manuels d' <u>histoire Magellan cycle 3</u> - et de 15 manuels de <u>géographie Magellan cycle 3</u> et des guides pédagogiques	428,72€

7. bilan financier de la coopérative scolaire

<b>arrêté des comptes au 1<sup>er</sup> septembre 2018 : + 4202,78€</b>			
<b>entrée</b>		<b>sortie</b>	
+ dons des familles	+ 415€	adhésion OCCE, assurance OCCE	- 257,75€
		régie d'avance (150€ par classe)	- 750€
		achat de 3 carnets de 12 timbres	- 28,80€
		nouveau support carte Divia égaré	- 8€
		bande son, partition pour projet musique sur les émotions	- 15,93
sous total	<b>+ 415€</b>	sous total	<b>- 1060,48€</b>
<b>arrêté des comptes au 06/11/18 : + 3557,30 €</b>			

La séance est levée à 18h40.

La présidente Mme Antemi, directrice de l'école	La secrétaire Mme Jorand, représentante des parents d'élèves
--	---